

THE CANADIAN

(LE CANADIEN)

Publié mensuellement, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les intérêts de

De l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada,

Et envoyé par la poste aux non abonnés dans le cours de la première semaine de chaque mois.

Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficier. Toutes communications sur des sujets d'un intérêt mutuel de l'A. C. B. M., seront reçues avec plaisir, mais toutes lettres anonymes et toutes autres lettres que le rédacteur ne peut être dans l'intérêt de l'Association ne seront pas publiées.

Les correspondants voudront bien se rappeler que la copie doit nous parvenir pas plus tard que le 15 du mois, pour être publiée dans le numéro du mois suivant. L'espace étant limité, on voudra bien abréger.

R. H. BROWN,
591 Queen's Ave., London, Ont.

LONDON, MARS, 1886.

Toronto, 21 février, 1895.

MON CHER MR. BROWN—

Je suis joyeux d'apprendre que le Grand Conseil de l'A. C. B. M., a décidé de publier un organe officiel pour l'Association, et que vous en avez été nommé l'éditeur et le gérant. Dans mon opinion c'est un pas dans la bonne direction. Le journal projeté ne peut manquer d'être très utile et d'intéresser les membres de l'A. C. B. M. Il contiendra des informations complètes et exactes sur la condition des différentes succursales, et le progrès et la perspective d'avoir de l'Association entière, et nourrira et entretiendra un vif intérêt dans son œuvre et sa prospérité. Il sera un trait d'union entre les membres dispersés et éloignés, en les rapprochant dans une communion plus étroite l'un avec l'autre, en facilitant l'échange de vues et en leur faisant concevoir, pour employer les paroles du prophète, "combien il est bon et doux pour des frères de vivre en harmonie."

Le fait que le nouveau journal vous a été confié à titre d'éditeur et gérant, est une assurance qu'il sera dirigé avec prudence, énergie et habileté.

Souhaitant au CANADIEN une carrière utile et remplie de succès.

Je suis loyalement,

† JOHN WALSH,

Archevêque de Toronto.

Mr. S. R. BROWN,
Grand Secrétaire A. C. B. M.,
London, Ont.

THE CANADIAN.

(Le Canadien.)

Après une carrière remplie de succès, nous pourrions dire, glorieuse, de quinze années et plus d'une existence utile et d'un travail profitable, l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle, du consentement unanime de ses représentants délégués, est arrivée à la conclusion, que le temps est maintenant venu de fonder un organe officiel.

Le Grand Conseil assemblé à St. Jean, Nouveau Brunswick, en Septembre dernier, décida, sans voix dissidente, qu'un organe officiel de notre grande association est devenu non seulement une question d'importance vitale pour nos intérêts présents, mais d'une nécessité impérieuse pour progresser davantage et parvenir à de plus grands et bienfaisants résultats.

L'organe officiel de l'A. C. B. M. aura pour nom THE CANADIAN (LE CAN-

ADIEN). Il n'aura rien de plus cher en vue, que le bien de notre association en général, et le bien-être et le bonheur de chaque membre de chaque succursale établie à quelque endroit que ce soit. Il diminuera de concert avec les nouveaux règlements de la constitution les dépenses, et le travail des officiers des succursales, tout en réunissant une fois le mois, et comme dans une même famille, les membres dispersés par toute la Puissance, lesquels pourront comparer les notes et rivaliser ensemble pour promouvoir le bon ordre, l'unité d'intentions et un esprit de bonne volonté et de fraternité parmi toutes les succursales.

Nous espérons que LE CANADIEN viendra à être considéré comme un Centre d'union et d'autorité vers lequel les membres, à quelque distance qu'ils soient, pourront diriger leurs regards, dans les cas de doute ou d'incertitude. Par mésintelligence ou défaut d'appréciation de l'exacte signification de certains points de la constitution, des erreurs pourront se commettre et des difficultés s'en suivre parmi les succursales ou les membres; elles pourront être réglées promptement et d'une manière satisfaisante en faisant appel à l'organe officiel, dont les décisions devront être finales. Ainsi il n'y aura pas d'espace pour la contradiction ou l'ambition personnelle, pour créer de la dissonance ou occasionner de la rancune là où une parfaite harmonie et l'amour fraternel devraient être à jamais le caractère de notre grande association.

L'ouverture de nouvelles succursales, l'extension de l'influence de l'A. C. B. M. et de son pouvoir pour le bien, le travail fait dans l'intérêt de la Religion et de la Charité dans les différentes Provinces, tout sera correctement et exactement rapporté dans l'organe officiel.

Des occasions pourront survenir, ce sera peut-être en temps d'excitation politique, ou sous la pression de l'un de ces vagues de la Bigoterie auxquelles on nous a accoutumés récemment, où il sera peut-être d'un avantage suprême pour nous d'avoir un organe officiel.

Les colonnes du CANADIEN seront là pour défier l'investigation, et prouver au monde que nous ne sommes pas une Association secrète ou politique, et que nous n'avons d'autre objet en vue ou raison d'être, que pour promouvoir de bonnes relations, l'assistance mutuelle et la pratique du Christianisme parmi tous nos membres.

Avec ses grands principes en vue nous ne craignons personne, nous ne sollicitons aucune faveur, mais nous nous mettons, nous et notre bonno œuvre, sous la protection de Dieu, en faisant vœu solennel d'obéir à tous Ses commandements et ceux de la Sainte Eglise.

It is God Himself who receives what we give in charity, and is it not an incomparable happiness to give Him what belongs to Him and what we have received from His goodness alone?

FRATERNITE.

Tout en surveillant d'un oeil jaloux les intérêts financiers de l'Association, il est bon de ne pas oublier son bût fraternel. Il est hors de doute que nos meilleures succursales sont celles qui cultivent le plus cet actif promoteur de prospérité.

Si notre corporation n'est purement et simplement qu'un plan d'assurance, ces réunions et ces relations que nous avons ensemble n'ont pas pas d'autre utilité que pour le paiement des cotisations et l'élection d'un bureau de direction. Si au contraire elle est Catholique, Mutuelle et Bienfaisante, ou ne peut atteindre ces fins que par une honnête et véritable fraternité d'amour, d'union et d'affection, — l'amitié en commun, l'assistance en actions et de sages conseils.

L'A. C. B. M., dont les ramifications s'étendent par toute la Puissance, à l'est des Montagnes rocheuses, a dans son sein tout ce qui autrefois l'a faite, et tout ce qui est nécessaire pour continuer d'en faire la Société Catholique la plus forte et la plus solide au Canada. Il y en a d'autres qui offrent de semblables avantages, mais elles ne couvrent pas le même territoire; d'autres encore dont les distinctions nationales excluent ceux qui pratiquent la même Foi mais sont d'origine différente. Il n'en est pas ainsi avec nous. Embrassant dans nos rangs, Saxons et Celtes, Teutons et Latins et Gaulois, la possibilité de grandir comme institution, et d'offrir des avantages à nos coreligionnaires qui ne sont pas membres est pour ainsi dire hors de question. Nous sommes présentement la Société Catholique d'assurance par excellence et nous voulons être la Société de Fraternité par excellence.

Les associations sont ce que les membres les font, pas plus, ni moins. La première tâche est au Capitaine; il ne peut et ne doit pas s'attendre que ses suivants feront ce que lui-même hésite de faire. Si les officiers ouvrent la marche, les hommes les suivront. On inculquera mieux aux membres le désir d'augmenter leur nombre, et comme conséquence ce nombre augmentera, en montrant par des exemples effectifs qu'on pratique tout ce qu'on prêche.

Visiter les malades, offrir nos félicitations à ceux qui prospèrent, consoler les affligés, assister et aider de nos conseils ceux qui sont dans la nécessité; voilà la clef pour ouvrir les portes du succès à une société comme la nôtre.

Frères Présidents et officiers de Succursales nous espérons que vous ferez votre devoir.

En ligne avec ce qui précède nous arrive la nouvelle que nos Frères d'Halifax tiennent leurs salles ouvertes tous les soirs pour leur propre amusement, et pour recevoir les membres visiteurs. Des actes comme ceux là feront plus pour propager et perpétuer l'association que tout autre chose.

Les membres de la localité sont plus souvent en contact, et de cette manière apprennent à se mieux comprendre et apprécier l'un l'autre, et les membres en voyage, par chemins ou autrement, ont l'avantage de rencontrer les Catholiques de cette ville, — un quelque chose qui fait toujours plaisir.

Nos félicitations à notre Deuxième Grand Vice-Président, frère Bourquo, à l'occasion de l'événement survenu dans le cours du mois de Janvier dernier, lequel lui a donné un charme et estimable compagno.

Le succès de l'association dans Moncton est en grande partie dû à son zèle et à son dévouement infatigable à la cause. La Succursale 162 a profité de cet événement pour le bien honorer (suivant l'expression Anglaise); et il méritait bien cette raclée qu'on lui a donnée sous forme de présentation d'une jolie canne.

EXAMENS MEDICAUX.

Il n'y a pas de travail, dans une compagnie d'assurance, plus important ou auquel on apporte un soin plus jaloux que celui du département médical. Evidemment c'est absolument nécessaire.

L'économie et la prudence, au point de vue financier de la compagnie, tendent à inspirer de la confiance au public, et la sécurité aux intéressés, Cependant à moins que le travail du département médical soit bien fait, et qu'on admette une classe de membres en bonne santé, le succès ne sera que temporaire. Tant beau que soit l'édifice, tant bien construit qu'il soit, s'il n'est pas assis sur une base sûre et solide, graduellement il sera miné, et s'écroulera.

Ce que l'on peut dire sous ce rapport des compagnies régulières d'assurance, peut s'appliquer plus spécialement aux associations fraternelles. Un mot d'avis est même plus nécessaire dans ce cas-ci que pour les compagnies régulières d'assurance.

Quoiqu'il en soit qui en ait fait surgir l'idée, toujours est-il que plusieurs considèrent l'A. C. B. M. comme une association charitable dans laquelle les malades, les aveugles et les invalides pourront trouver un repos sans fin. Rien n'est plus de nature à faire de tort, causer du dommage ou nuire à la stabilité de l'association. Dans une société d'assurance à cotisations, l'histoire de famille, la santé et l'habitude de sobriété de l'assuré ferment en général l'actif de l'institution. Ce devrait être et c'est le devoir de chaque membre de bien garder cet actif. Agir de la sorte est tout simplement faire preuve d'un esprit d'intérêt personnel éclairé.

L'habitude de négligence, d'indifférence des membres relativement à cette affaire des plus importantes, a, il est à craindre, dans bien des cas, influencé les médecins examinateurs, et été cause qu'ils ont rempli leur